

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13

marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT)
Usses et Rhône, au titre de l'article L 143-20 du code de
l'urbanisme**

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Usses et Rhône arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 11 octobre 2017 aux membres de la
CDPENAF,

Vu le procès-verbal de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestières du 11 octobre 2017,

M. Rannard ne prenant pas part au vote,

La CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que le projet de SCoT :

- inverse les hypothèses démographiques au profit des bourgs et des polarités, qui doivent être supérieures à celles des villages ;
- comptabilise depuis 2015 la consommation d'espace ;
- intègre les surfaces de la ZAC 3 de la Croisée ;
- prévoit que la réalisation de la ZAC 4 sera subordonnée au remplissage intégral de la ZAC 3 et à une réflexion préalable sur les transports et la densification ;
- impose au PLUi de La Semine l'inscription d'orientations d'aménagement et de programmation pour la zone de La Croisée ;
- identifie et protège les parcelles viticoles ;
- contienne des documents graphiques lisibles, à une échelle pertinente, en particulier la carte de l'armature agricole intégrée au DOO, dont les modalités de conception et d'utilisation devront être explicitées.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER